



L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à neuf heure,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	7
Procuration	1
Votants	8

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, THION Jean-
Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle, RAGUES Christian, PONCELET Jean-Marie

Procurations : JOSSINET Gaëlle à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 8

Abstention :

Contre :

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la commune et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Madame le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2024, arrêté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 103 174,28
Opérations de l'exercice	1 898 674,28	795 500
TOTAUX:	1 898 674,28	1 898 674,28

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	13 447,99	
Opérations de l'exercice	1 238 223,62	1 251 671,61
TOTAUX:	1 251 671,61	1 251 671,61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 06 avril 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

